

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation :
19/09/2023

Date de l'affichage de la
délibération : 03/10/2023

**Objet : : Subventions
exceptionnelle 2023 à
l'association Barroux
d'Heurt**

L'an deux mille vingt-trois le 28 septembre à 20h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, GRILLET Gilles :
, ISNARD Maurane, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MENEGATTI
Pascal, MONNET Bernard, RIME Fabien, THEOULLE Myriam VANONI Patricia

Absents excusés ayant donné pouvoir : DARUD Gilbert, MARIN Véronique, PICARD
Pascale, D'OLLONE Brigitte.

Secrétaire nommé : Gilles GRILLET

Le Maire informe les membres du Conseil municipal,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association des Barroux d'Heurt pour répondre à des besoins de fonctionnement, notamment lors de l'organisation des festivités de la fête de la musique, du 14 juillet et du 15 aout

Vu l'intérêt que représentent leurs actions pour la population Barroussière, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions exceptionnelle de fonctionnement à l associations mentionnée.

Vu la somme inscrite à l'article 6574, au budget primitif 2023 concernant l'attribution de subventions à différentes associations,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention aux Barroux d'Heurt la somme de 2110 €

Précise que ces subventions seront versées aux associations uniquement lorsque celles-ci nous auront fait parvenir leur bilan de l'année précédente, le compte rendu de leur assemblée générale et leur budget en cours.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Gilles GRILLET



Le Maire, Bernard MONNET

